

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mai 2010

---

RÉFORME DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - (n° 2516)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 432 Rect.

présenté par  
M. Vigier

-----  
**ARTICLE 5**

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 35 :

« a) Collecte, élimination... (*le reste sans changement*) ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision. L'exercice de l'élimination et de la valorisation des déchets doit également comprendre celui de la collecte.